

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 04/04/2025  
Date de retrait : 04/06/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 1<sup>ER</sup> Avril 2025  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER.

**POUVOIRS :** LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, SYLVIE FEUGA A ANNIE MOUTHIER.

**ABSENT :** JEAN-YVES SALVAT.

**Délibération n° N° D2025-47**

**Objet ACTUALISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES AMENAGEMENTS DU PARC DES SPORTS MAURICE DAUGE**

**Exposé des motifs :**

Une Autorisation de Programme a été votée en 2016 pour l'aménagement du parc des sports Maurice Dauge pour les travaux d'aménagement des voies de circulation, des salles existantes et la construction de nouvelles infrastructures. Il convient d'actualiser cette autorisation de programme au regard des crédits de paiement utilisés en 2024, et de ceux prévus pour 2025.

AP Parc des Sports n°2016001	Montant de l'AP TTC	CP utilisés de 2016 à 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	9 600 000,00 €	6 908 575,94 €	243 422,50 €	976 000 €	1 472 001.56 €

**Visas:**

**Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250403-DM2025\_0047-DE  
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;  
Vu la délibération n°D2016-71F en date du 29 mars 2016 portant vote de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement du parc des sports ;  
Vu la délibération n°D2025-0020 en date du 04 mars 2025 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires,

**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE VOTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'AP « aménagement du parc des sports Maurice Daugé ».
- **DE DIRE** que les crédits de paiement 2025 de 976 000 € TTC sont inscrits en dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2025 sous la référence opération d'équipement n° 2016001.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire de Venelles,

**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250403-DM2025\_0047-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2025